Commune de SUBLES

Lotissement

" LE HAUT DE BRUNVILLE - SUD"

PLAN DE VENTE

LOT n° 48

Référence cadastrale : AB n°184 et n°194
Superficie totale : 421 m²
Surface de plancher 150 m²

Permis d'aménager : PA 014 679 20 D0003
délivré le 26 Mars 2021
rectifié le 16 Juillet 2021
Permis d'aménager modificatif : PA 014 679 20 D0003 M01
délivré le 21 Juillet 2022

Localisation du lot

Echelle : 1/1500
Dossier n°18241
Edité le 19/10/2022
Indice 8

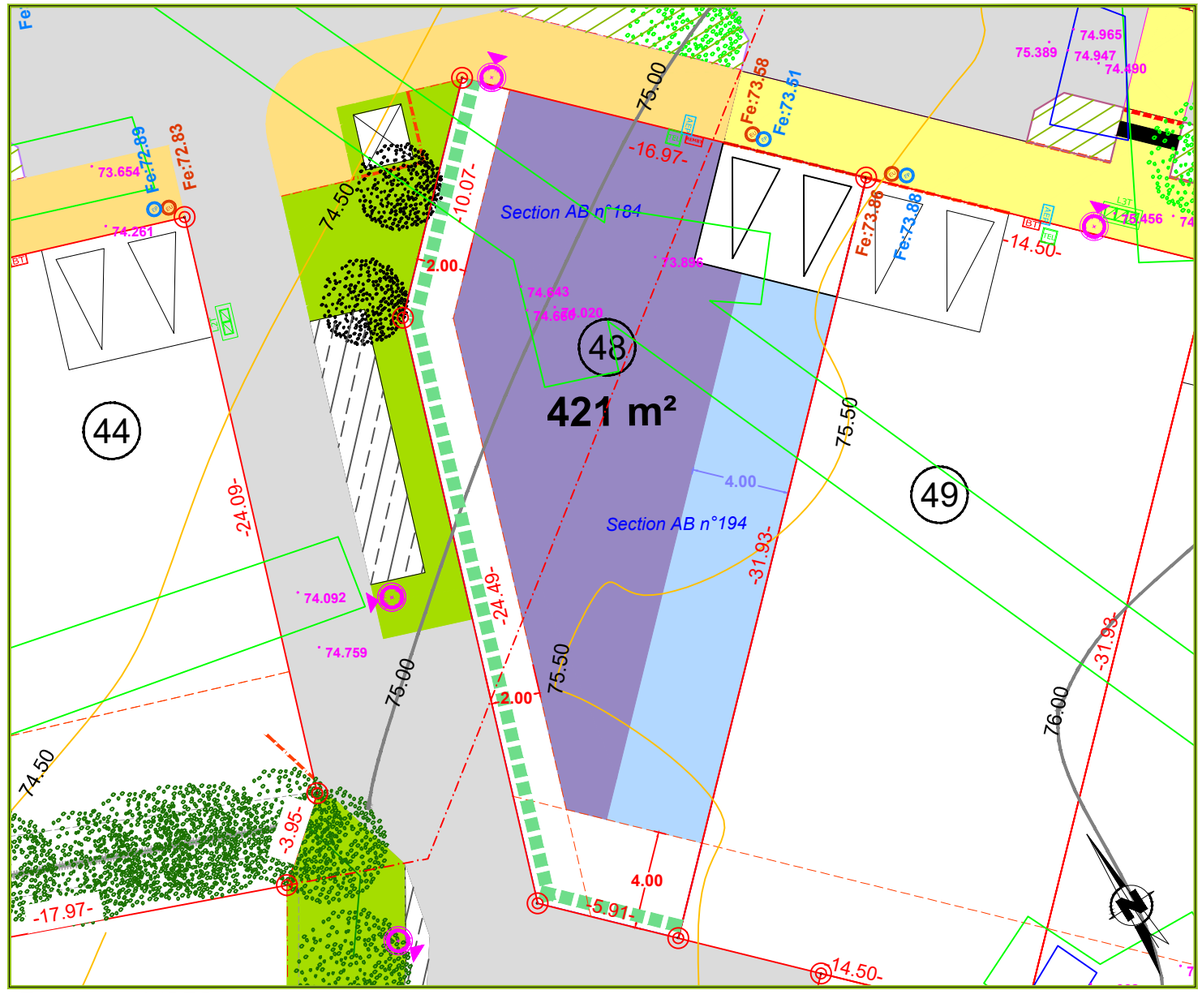

Echelle : 1/250

Légende

- périmètre de l'opération
- haie sur talus existante conservée
- haie sur talus - plantation à charge aménageur
- portion de haie existante supprimée

ESPACE PUBLIC
- voie en revêtement de type enrobé
- revêtement de type sable stabilisé
- trottoir en revêtement de type enrobé
- place de stationnement en revêtement perméable de type evergreen
- aire de présentation des ordures ménagères
- espace vert engazonné
- espace vert planté d'une végétation arbustive

arbres à planter:
- arbre de haute tige de taille moyenne
- arbre de type cépée

PARCELLAIRE
- limite de lot
- numéro de lot et surface (ex. 550 m² environ)
- accès à la parcelle obligatoire surface minimale: 6 m de large 5 m de profondeur, non clos, non couvert
- accès à la parcelle obligatoire sur cette limite de parcelle
- -17.43- distance périmètrique
- -5.00- distance de retrait entre piquet bois et borne OGE

CONSTRUCTIBILITÉ
- recul maximal par rapport à la limite parcellaire séparative pour limitation de la hauteur de la construction
- 6.39 cote de recul minimal imposé par rapport à la limite parcellaire (en mètres)
- zone de constructibilité sans limitation de hauteur
- 75.56 Cotation voirie projet
- 6.39 cote de recul maximal par rapport à la limite parcellaire séparative pour limitation de la hauteur de la construction (en mètres)
- zone de constructibilité - hauteur limitée à 4m à l'égout ou à l'acrotère et 5m au faitage

FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE
- 74.174 / 73.679 Sondage archéologique d'une profondeur de 0.60m à 1.00m de profondeur

LIMITES PARCELLAIRES
- obligation de plantation d'une haie arbustive variée - à la charge de l'acquéreur
- haie à conserver - obligation de maintien et d'entretien par l'acquéreur
- Application cadastrale
- Borne retrouvée
- Borne OGE posée le 08/09/2022
- Piquet bois

Réseau électrique
- ISTI Coffret Cibe
- REMBT Coffret REMBT

Réseau d'adduction d'eau potable
- AEP Citerneaux

Réseau de télécommunications
- Chambre L2T
- TEL Regard de branchement

Réseau d' éclairage public
- Candélabre

Réseau d'eau pluviale
- Fe:75.62 Boite de branchement EP

Assainissement d'eaux usées
- Fe:75.32 Boite de branchement EU
- Signe d'appartenance
- RDC : 71.50 Altitude imposée du rez-de-chaussée projeté

NOTA :
- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, l'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition..
- Les contraintes d'urbanisme indiquées au plan sont développées dans le reglement graphique et le Règlement de lotissement.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage, de remblaiement et des fouilles archéologiques.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69

Aménageur
Foncim
34, Grande Rue
14 123 FLEURY-SUR-ORNE
Tél : 02.31.38.94.94
Mail : terrains@foncim.fr

Paysagiste Concepteur
Mélanie LAÎNÉ
22, Passage d'Escoville
14 000 CAEN
Tél : 02.31.24.83.39.

V.R.D.
Servicad Ingénieurs Conseils
61, rue Charles de Coulomb
14 120 MONDEVILLE
Tél : 02.31.52.53.62.

Géomètre-Expert
Cabinet Philippe CAVOIT
1, rue François COULET - BP 47 407
14 404 BAYEUX CEDEX